

Comment bénéficier de ce service ?

Je suis salarié reçu en visite médicale à l'AIST - La prévention active

Avec mon accord, le médecin du travail m'oriente vers la Cellule PDP

Je suis contacté par la Cellule PDP

Je suis employeur, salarié ou partenaire et je souhaite être contacté par la Cellule PDP

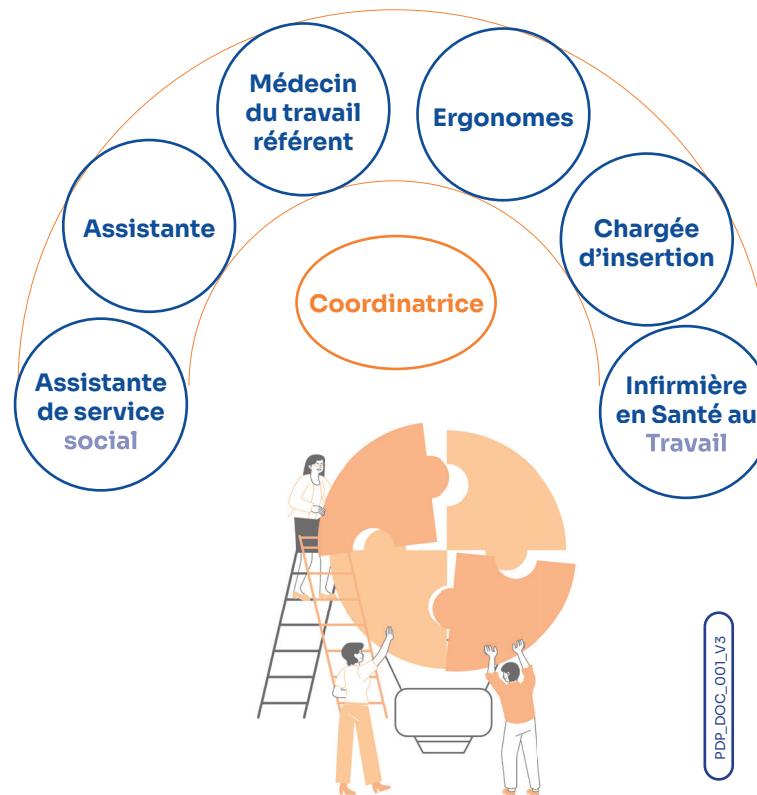
Je me rends sur <https://aistlapreventionactive.fr/prevention-desinsertion-professionnelle/>

et je remplis le formulaire en ligne



La Cellule PDP me contacte pour préciser ma demande

La composition de la Cellule PDP



PDP_DOC_001LV3

Comment nous joindre ?



1, rue Claude Danziger
63100 Clermont-Ferrand



04 43 11 02 15



maintien-emploi@aistlpa.fr



Maintien en emploi



Salariés, employeurs, partenaires

AGISSEZ ENSEMBLE...
LE PLUS TÔT POSSIBLE !

INCLUS DANS VOTRE COTISATION

Les prestations de la Cellule PDP sont incluses dans la cotisation, personnalisées et confidentielles.

La Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) peut vous accompagner sur les aspects médicaux, sociaux et/ou professionnels.

Nos missions

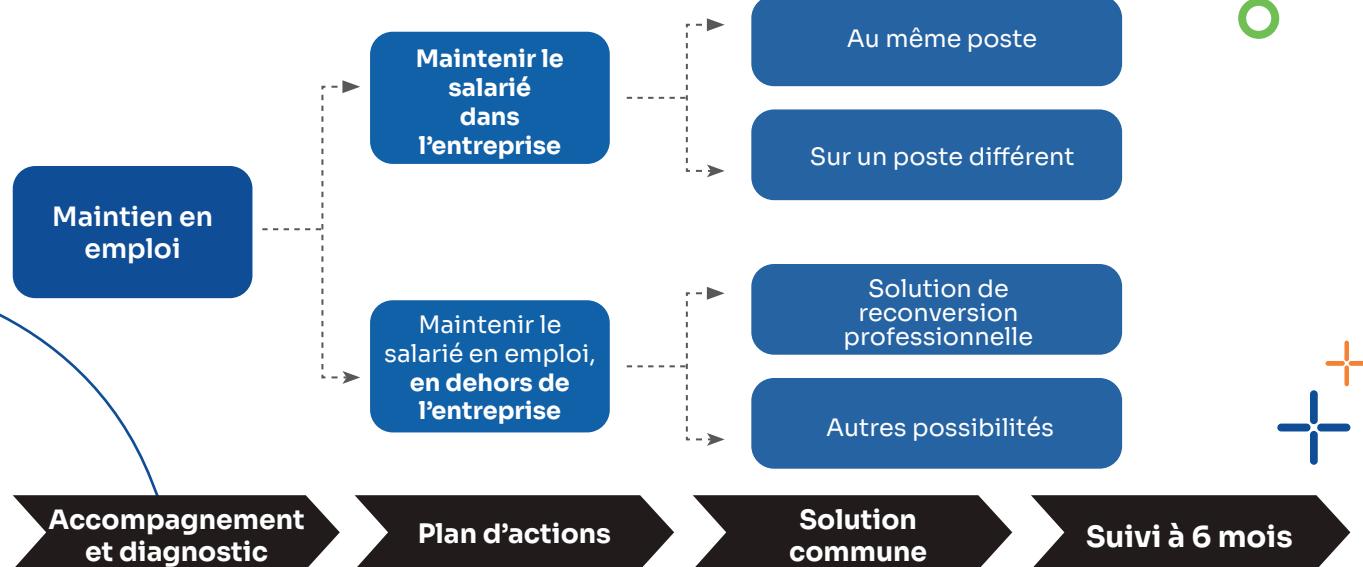
Favoriser le maintien en emploi.

Lorsque l'état de santé entraîne des difficultés au travail, cela peut provoquer des absences avec des conséquences financières, sociales, et familiales.

Le dispositif est destiné à **intervenir sur le risque de désinsertion professionnelle**.

La Cellule PDP met en œuvre une méthodologie d'accompagnement efficace et reconnue, respectueuse de la déontologie de chacun des acteurs concernés.

Notre démarche d'accompagnement



Qui est concerné

Tout salarié suivi par l'AIST - La prévention active :

- qu'il soit en activité ou en arrêt de travail
- dont l'état de santé compromet la poursuite de l'activité professionnelle

Tout employeur adhérent à l'AIST - La prévention active, confronté à une problématique de maintien en emploi dans son effectif.

Les bénéfices côté Salarié

- Accompagnement individuel et personnalisé.
- Maintien au poste grâce à un aménagement ou un reclassement interne pour éviter le licenciement.
- Accompagnement à la reconversion et l'évolution professionnelle.
- Accompagnement socio-professionnel : étude et aide à l'ouverture des droits.



Les bénéfices côté Employeur

- Expertise qui tient compte du métier, du secteur d'activité et du collectif de travail.
- Prise en charge précoce, par une équipe pluridisciplinaire, en vue d'une diminution de la durée des arrêts de travail.
- Maintien des savoir-faire de l'entreprise en évitant le licenciement pour inaptitude.
- Obtention d'aides organisationnelles, techniques, humaines, financières pour développer le projet de maintien en emploi.

